

RCS : CAEN Code greffe : 1402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00630 Numéro SIREN : 820 574 267 Nom ou dénomination : 4F
--

Ce dépôt a été enregistré le 31/10/2023 sous le numéro de dépôt 8530

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		30/09/2022			30/09/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	21 365,34	3 483,54	17 881,80	
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	56 806,60	520,00	56 286,60	2 059,60
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)		78 171,94	4 003,54	74 168,40	2 059,60
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	45 941,87		45 941,87	
	Autres créances	129 689,67	2 726,00	126 963,67	97 848,22
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	151,05		151,05	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	12 262,49		12 262,49	14 149,03
	TOTAL (III)	188 045,08	2 726,00	185 319,08	111 997,25
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		266 217,02	6 729,54	259 487,48	114 056,85

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME PAR LE PRÉSIDENT

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

30/09/2022

30/09/2021

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	1 000,00	1 000,00
	RESERVES		
	Réserve légale	100,00	100,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	3 682,03	3 682,03
	Report à nouveau	55 655,50	56 730,02
	Résultat de l'exercice	105,15	(1 074,52)
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	60 542,68	60 437,53
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		2 406,50
	Emprunts et dettes financières divers (3)	566,75	566,75
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		10 722,98
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 241,30	7 182,34
	Dettes fiscales et sociales	799,53	799,53
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	183 337,22	31 941,22
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	198 944,80	53 619,32
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	259 487,48	114 056,85
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	105,15	(1 074,52)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	198 944,80	42 896,34
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		2 406,50
(3)	Dont emprunts participatifs		

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME PAR LE PRÉSIDENT

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

30/09/2022

30/09/2021

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	45 941,87		45 941,87	29 035,13
	Montant net du chiffre d'affaires	45 941,87		45 941,87	29 035,13
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			2 565,11	
	Autres produits				
	Total des produits d'exploitation (1)			48 506,98	29 035,13
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			41 314,37	23 439,12
	Impôts, taxes et versements assimilés			1 623,00	4 204,26
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant			2 184,44	2 457,72
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			2 784,54	
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant			2 726,00	
	Dotations aux provisions				
	Autres charges				
	Total des charges d'exploitation (2)			50 632,35	30 101,10
RESULTAT D'EXPLOITATION				(2 125,37)	(1 065,97)

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME PAR LE PRÉSIDENT

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

30/09/2022

30/09/2021

RESULTAT D'EXPLOITATION		(2 125,37)	(1 065,97)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	0,57	0,57
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		0,57	0,57
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 520,00	
	Intérêts et charges assimilées (4)	1,05	9,12
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	1 521,05	9,12
RESULTAT FINANCIER		(1 520,48)	(8,55)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(3 645,85)	(1 074,52)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	5 000,00	
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels		5 000,00	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	1 249,00	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	1 249,00	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		3 751,00	
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS		53 507,55	29 035,70
TOTAL DES CHARGES		53 402,40	30 110,22
RESULTAT DE L'EXERCICE		105,15	(1 074,52)

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées

COPIE CERTIFIÉE

CONFORME PAR LE PRÉSIDENT

Etats financiers au 30/09/2022

ANNEXE

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME PAR LE PRÉSIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes, positioned below the text 'CONFORME PAR LE PRÉSIDENT'.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **259 487 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 53 508 euros** et un total **charges de 53 402 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 105 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/10/2021** et finit le **30/09/2022**.
Il a une durée de **12 mois**.

Règles générales :

Les comptes annuels de l'exercice au **30/09/2022** ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date des dits comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimés les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Immobilisations corporelles et incorporelles :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations), à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, ou à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME PAR LE PRÉSIDENT

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Le coût d'une immobilisation est constituée de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements :

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

- Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- Matériel de transport : 3 à 5 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique 3 à 5 ans
- Mobilier : 10 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Les titres de participations sont évalués à leur coût d'acquisition, hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME PAR LE PRÉSIDENT

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Produits et charges exceptionnels :

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Les opérations suivantes concernant l'exercice précédents ont été régularisées :

- Sortie des titres de la SAS BRUNO FONTAINE qui auraient dû faire l'objet d'une dépréciation lors de la clôture précédente pour un montant de 1 000 €
- Ajustement de la valeur des titres et de la créance associés à la société EDEN HABITAT avec un impact résultat qui aurait dû être de -7 939 € sur l'exercice précédent
- Comptabilisation des titres de la société TRANSACAMP à l'actif pour 5 756 €

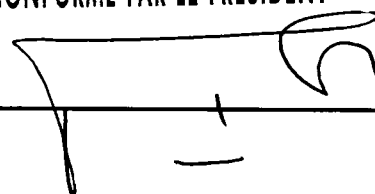
Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME PAR LE PRÉSIDENT

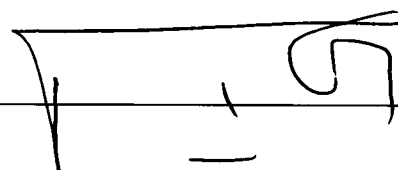


Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2022
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport			14 768,13			14 768,13
	Matériel de bureau, mobilier	699,00		5 898,21			6 597,21
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	699,00		20 666,34			21 365,34
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	2 059,60		55 996,00		1 249,00	56 806,60
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 059,60		55 996,00		1 249,00	56 806,60
TOTAL		2 758,60		76 662,34		1 249,00	78 171,94

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME PAR LE PRÉSIDENT



Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2022
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport		1 651,16		1 651,16
	Matériel de bureau, mobilier	699,00	1 133,38		1 832,38
Emballages récupérables et divers					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	699,00	2 784,54		3 483,54
TOTAL		699,00	2 784,54		3 483,54

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME PAR LE PRÉSIDENT

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		30/09/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	45 941,87	45 941,87	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	129 689,67	129 689,67	
	Charges constatées d'avances	12 262,49	12 262,49	
	TOTAL DES CREANCES	187 894,03	187 894,03	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/09/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	50,00	50,00		
	Fournisseurs et comptes rattachés	14 241,30	14 241,30		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	462,03	462,03		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	337,50	337,50		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	516,75	516,75		
	Autres dettes	183 337,22	183 337,22		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	198 944,80	198 944,80		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		516,75			

COPIE CERTIFIÉE

CONFORME PAR LE PRÉSIDENT

4F

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000,00 €

Siège social : 42 Rue de la Mer

14880 COLLEVILLE-MONTGOMERY

820 574 267 RCS CAEN

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 20 SEPTEMBRE 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Et le 20 septembre à neuf heures,

Monsieur Bruno FONTAINE préside la séance en qualité de président de la société.

Le président constate que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 10 actions sur les 10 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Les actionnaires, tous présents, dispensent **Monsieur Bruno FONTAINE** d'établir une feuille de présence ; chacun d'eux apposera sa signature sur le présent procès-verbal.

L'assemblée générale constate que la société **SOFINOR AUDIT**, Commissaire aux comptes, a été régulièrement convoquée et est excusée.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le **30 septembre 2022**,
- le rapport de gestion du président,
- le texte des résolutions proposées.

Puis le président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du président, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion du président sur les comptes annuels de l'exercice clos le **30 septembre 2022**,
- Approbation des comptes annuels,
- Quitus au président,
- Affectation des résultats,
- Examen du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L227-10 du Code de Commerce et décisions à prendre au vu de ce rapport.
- Non renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes.
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses

BF



Monsieur le président donne lecture du rapport de gestion, puis il fait donner lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président approuve les comptes annuels arrêtés à la date du **30 septembre 2022** tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts soumises à approbation.

En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le **30 septembre 2022**, s'élevant à **105.15 €**, de la manière suivante :

- Un résultat de **105.15 €**
affecté en totalité au compte « Report à Nouveau »,

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues ou les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre la société et **Monsieur Bruno FONTAINE**, actionnaire détenant plus de 10 % des voix, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires votants, Monsieur Bruno FONTAINE s'étant abstenu et ses titres n'ayant pas été prises en compte dans le calcul de la majorité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'Assemblée générale, prenant acte de l'expiration du mandat du Commissaire aux Comptes **SOFINOR AUDIT**, décide de ne pas renouveler ledit mandat.

Bf

JK

L'Assemblée générale constatant que la nomination de commissaire aux comptes pour la société n'est pas obligatoire pour la société car cette dernière n'atteint pas les seuils requis par la loi, décide de ne pas nommer de commissaire aux comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

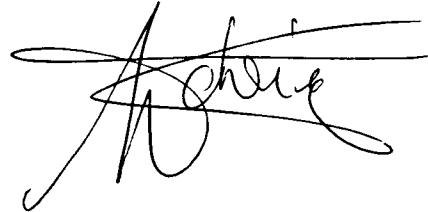
Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les actionnaires.

Monsieur Bruno FONTAINE

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping 'B' followed by a horizontal line and a small flourish.

Madame Sophie FONTAINE

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping 'S' followed by a horizontal line and a small flourish.

4F

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000,00 €

Siège social : 42 Rue de la Mer

14880 COLLEVILLE-MONTGOMERY

820 574 267 RCS CAEN

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 SEPTEMBRE 2023

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le **30 septembre 2022** et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, qui résume le bilan et souligne les variations intervenues dans les comptes depuis l'exercice précédent :

BILAN Durée	30/09/2022 12 mois	30/09/2021 12 mois
BILAN ACTIF		
Autres immobilisations corporelles	17 882	
Total des immobilisations corporelles	17 882	
Autres participations		2 060
Total des immobilisations financières	56 287	2 060
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	74 168	2 060
ACTIF CIRCULANT		
Clients et comptes rattachés	45 942	
Autres créances	126 964	97 848

Bf

Créances	172 906	97 848
Disponibilités	151	
Total des disponibilités hors charges constatées d'avance	151	
Charges constatées d'avance	12 262	14 149
TOTAL ACTIF CIRCULANT	185 319	111 997
TOTAL ACTIF	259 487	114 057
BILAN PASSIF		
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	1 000	1 000
Réserve légale	100	100
Autres réserves	3 682	3 682
Report à nouveau	55 656	56 730
RESULTAT DE L'EXERCICE	105	-1 075
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	60 543	60 438
AUTRES FONDS PROPRES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		2 407
Emprunts et dettes financières divers	567	567
Avances et acomptes reçus		10 723
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 241	7 182
Dettes fiscales et sociales	800	800
Autres dettes	183 337	31 941
TOTAL DETTES	198 945	53 619
TOTAL PASSIF	259 487	114 057

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent :

COMPTE DE RESULTAT	30/09/2022	30/09/2021
Durée	12 mois	12 mois
Chiffre d'affaires net (hors taxes)	45 942	29 035
Coût des achats et charges externes	41 314	23 439
VALEUR AJOUTEE	4 628	5 596

Bf

Impôts, taxes et versements assimilés	1 623	4 204
Charges de personnel	2 184	2 458
Reprises sur provisions et amortissements	2 565	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	820	-1 066
Dotations aux amortissements et provisions	2 726	
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 2 125	-1 066
Résultat financier	-1 520	-9
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-3 646	-1 075
Résultat exceptionnel	3 751	
Impôt sur les bénéfices		
RESULTAT NET COMPTABLE	105	-1 075

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à **45 942 €** contre 29 035 € pour l'exercice précédent.

Le total des charges d'exploitation ressort à **50 632 €**, après dotation aux provisions et amortissements pour **2 785 €**.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de 2 458 € à **2 184 €**.

Le résultat d'exploitation ressort à **-2 125 €** contre -1 066 € pour l'exercice précédent.

Le résultat financier, d'un montant de **-1 520 €**, contre -9 € pour l'exercice précédent, permet de dégager un résultat courant avant impôt de **-3 646 €**, contre -1 075 € au 30 septembre 2021.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de **3 751 €**, contre 0 € pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les bénéfices s'élève à un montant de **0 €**.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par **un résultat bénéficiaire de 105 €**.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Relativement satisfaits des résultats de l'exercice écoulé, nous allons cependant porter tous nos efforts au développement de notre chiffre d'affaires, tout en restant très attachés au maintien à un juste niveau des frais fixes de structure et en surveillant au mieux le suivi des règlements.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Les opérations militaires en Ukraine qui ont commencé le 24 février 2022 et les sanctions prises contre la Russie par de nombreux Etats ont des incidences sur l'activité de nombreux groupes internationaux et auront une incidence sur l'économie mondiale.

La situation en Ukraine et les restrictions peuvent créer des difficultés pour les activités de production et de distribution et avoir des incidences sur les ventes, les approvisionnements (hausse des cours des matières premières et du prix de l'énergie), la chaîne de production (non disponibilité de certaines matières ou composants) et la valeur de certains actifs soit directement, soit par l'intermédiaire de filiales en Ukraine. Par ailleurs, en matière de financement, la situation des banques russes et ukrainiennes pourrait entraîner un risque de liquidité pour certaines entités. Dans le cas des prestataires de services

financiers et en particulier des services de crédit et d'assurance, les risques directs liés aux expositions en Ukraine et en Russie mais également indirectes du fait des répercussions de ce conflit sur les autres clients de ces institutions sont susceptibles d'augmenter. Certaines entités pourraient être confrontées, du fait de cette situation, à des difficultés en matière de continuité d'exploitation.

Activité de la société en matière de recherche et développement

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Prises de participations

1°) La société « **4F** » détient 64 actions sur les 100 actions de la société « **EDEN HABITAT** » Société par actions simplifiée au capital social de 1 000,00 € dont le siège social est à COLLEVILLE MONTGOMERY (14880), 42 Rue de la Mer, identifiée au SIREN sous le numéro 827 609 090 et immatriculée au RCS de CAEN sous le même numéro.

Ladite société ayant pour objet social : l'achat, vente, construction et hébergements à ossature bois, achat, vente de résidences mobiles et achat, vente d'habitations légères de loisirs.

Pour l'exercice social du **1^{er} octobre 2021** au **30 septembre 2022**, la société « **EDEN HABITAT** » a réalisé un chiffre d'affaires net d'un montant de **0 €** pour un résultat déficitaire qui s'est élevé à **-31 943.21 €**.

2°) La société « **4F** » détient l'intégralité des 1 000 actions de la société « **TRANSACAMP** », Société par actions simplifiée au capital social de 1 000,00 € dont le siège social est à COLLEVILLE-MONTGOMERY (14880), 42 Rue de la Mer, identifiée au SIREN sous le numéro 805 379 419 et immatriculée au RCS de CAEN sous le même numéro.

Ladite société ayant pour objet social : le négoce de campings et toutes activités liées.

Pour l'exercice social du **1^{er} octobre 2021** au **30 septembre 2022**, la société « **TRANSACAMP** » a réalisé un chiffre d'affaires net d'un montant de **50 530.79 €** pour un résultat bénéficiaire qui s'est élevé à **2 482.36 €**.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir **un bénéfice de 105.15 €**, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- Un résultat de **105.15 €**
affecté en totalité au compte « Report à Nouveau »,

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Bf

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Conformément aux articles L. 441-14 et D. 441-6, I du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au **31 décembre 2022** et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-14)

Article D. 441-14 I. - 1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D. 441-14 I. - 2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)
						0						0
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	Ne pas renseigner					0	Ne pas renseigner					0
Montant total HT des factures concernées						0						0
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice						0	Ne pas renseigner					
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	Ne pas renseigner											0
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												

Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements	☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)	☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)
---	--	--

Conformément aux articles L. 441-14 et D. 441-6, II du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant cumulés des factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice
(tableau prévu au II de l'article D.441-14)

Article D. 441-14 II. : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice							Article D. 441-14 II. : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plu s	Total (1 jour et +)	0 jour (indi catif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre cumulé de factures concernées		Ne pas renseigner				0		Ne pas renseigner				0
Montant cumulé des factures concernées HT												0
Pourcentage du montant total HT des factures reçues dans l'année							Ne pas renseigner					
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année	Ne pas renseigner											0
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												

(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)		
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements	☐ Délais contractuels : (préciser)	☐ Délais contractuels : (préciser)
	☐ Délais légaux : (préciser)	☐ Délais légaux : (préciser)

Conventions réglementées

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport sur les comptes annuels de votre Commissaire aux comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.227-10 et suivants du Code de commerce.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément.

Le président



4F

Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels

Exercice clos le 30/09/2022

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €

Siège social : 42 Rue de la Mer

14 880 COLLEVILLE-MONTGOMERY

R.C.S : Caen 820 574 267



AUDIT EXPERTISE COMPTABILITE

GROUPE **SOFINOR**

SOFINOR AUDIT

N° de SIRET : 504 654 831 00016

Siège social : 195 Rue des Ajoncs Tourlaville BP 90,
50 110 CHERBOURG-EN-COTENTIN

Société de commissariat aux comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2022

4F

Société par actions simplifiée
Siège social : 42 Rue de la Mer
14 880 COLLEVILLE-MONTGOMERY
R.C.S : Caen 820 574 267

A l'assemblée générale de la Société 4F,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société 4F relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Produits et charges exceptionnels » de l'annexe des comptes annuels qui expose les divers ajustements effectués au titres de l'exercice précédent qui avaient fait l'objet d'un refus de certifier dans notre rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2021.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquels nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés à l'exception du point ci-dessous.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les

informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport en fait partie intégrante.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 20 septembre 2023

Le Commissaire aux Comptes
SOFINOR AUDIT

Société représentée par
Sébastien HOUTTEVILLE
Commissaire aux comptes

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		30/09/2022			30/09/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	21 365,34	3 483,54	17 881,80	
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	56 806,60	520,00	56 286,60	2 059,60
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)		78 171,94	4 003,54	74 168,40	2 059,60
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	45 941,87		45 941,87	
	Autres créances	129 689,67	2 726,00	126 963,67	97 848,22
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	151,05		151,05	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	12 262,49		12 262,49	14 149,03
	TOTAL (III)	188 045,08	2 726,00	185 319,08	111 997,25
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		266 217,02	6 729,54	259 487,48	114 056,85

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

30/09/2022

30/09/2021

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	1 000,00	1 000,00
	RESERVES		
	Réserve légale	100,00	100,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	3 682,03	3 682,03
	Report à nouveau	55 655,50	56 730,02
	Résultat de l'exercice	105,15	(1 074,52)
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	60 542,68	60 437,53
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		2 406,50
	Emprunts et dettes financières divers (3)	566,75	566,75
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		10 722,98
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 241,30	7 182,34
	Dettes fiscales et sociales	799,53	799,53
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	183 337,22	31 941,22
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	198 944,80	53 619,32
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	259 487,48	114 056,85
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		105,15	(1 074,52)
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		198 944,80	42 896,34
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			2 406,50
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

30/09/2022

30/09/2021

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	45 941,87		45 941,87	29 035,13
	Montant net du chiffre d'affaires	45 941,87		45 941,87	29 035,13
	Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges Autres produits			2 565,11	
Total des produits d'exploitation (1)				48 506,98	29 035,13
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			41 314,37	23 439,12
	Impôts, taxes et versements assimilés			1 623,00	4 204,26
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant			2 184,44	2 457,72
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			2 784,54	
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant			2 726,00	
	Dotations aux provisions				
	Autres charges				
Total des charges d'exploitation (2)				50 632,35	30 101,10
RESULTAT D'EXPLOITATION				(2 125,37)	(1 065,97)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

30/09/2022

30/09/2021

RESULTAT D'EXPLOITATION		(2 125,37)	(1 065,97)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,57	0,57
	Total des produits financiers	0,57	0,57
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 520,00 1,05	9,12
	Total des charges financières	1 521,05	9,12
RESULTAT FINANCIER		(1 520,48)	(8,55)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(3 645,85)	(1 074,52)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	5 000,00	
	Total des produits exceptionnels	5 000,00	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 249,00	
	Total des charges exceptionnelles	1 249,00	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		3 751,00	
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS		53 507,55	29 035,70
TOTAL DES CHARGES		53 402,40	30 110,22
RESULTAT DE L'EXERCICE		105,15	(1 074,52)

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) dont produits concernant les entreprises liées

(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Etats financiers au 30/09/2022

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **259 487 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 53 508 euros** et un total **charges de 53 402 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 105 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/10/2021** et finit le **30/09/2022**.

Il a une durée de **12 mois**.

Règles générales :

Les comptes annuels de l'exercice au **30/09/2022** ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date des dits comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimés les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Immobilisations corporelles et incorporelles :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations), à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, ou à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Le coût d'une immobilisation est constituée de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements :

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

- Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- Matériel de transport : 3 à 5 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique 3 à 5 ans
- Mobilier : 10 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Les titres de participations sont évalués à leur coût d'acquisition, hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et des ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Produits et charges exceptionnels :

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Les opérations suivantes concernant l'exercice précédents ont été régularisées :

- Sortie des titres de la SAS BRUNO FONTAINE qui auraient dû faire l'objet d'une dépréciation lors de la clôture précédente pour un montant de 1 000 €
- Ajustement de la valeur des titres et de la créance associés à la société EDEN HABITAT avec un impact résultat qui aurait dû être de -7 939 € sur l'exercice précédent
- Comptabilisation des titres de la société TRANSACAMP à l'actif pour 5 756 €

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2022
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						

CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport			14 768,13			14 768,13
	Matériel de bureau, mobilier	699,00		5 898,21			6 597,21
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	699,00		20 666,34			21 365,34

FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	2 059,60		55 996,00		1 249,00	56 806,60
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 059,60		55 996,00		1 249,00	56 806,60

TOTAL	2 758,60		76 662,34		1 249,00	78 171,94
--------------	-----------------	--	------------------	--	-----------------	------------------

--	--	--	--	--	--	--

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2022
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport		1 651,16		1 651,16
	Matériel de bureau, mobilier	699,00	1 133,38		1 832,38
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	699,00	2 784,54		3 483,54
TOTAL		699,00	2 784,54		3 483,54

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

30/09/2022

1 an au plus

plus d'1 an

CREANCES		30/09/2022	1 an au plus	plus d'1 an
	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	45 941,87	45 941,87	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	129 689,67	129 689,67	
	Charges constatées d'avances	12 262,49	12 262,49	
	TOTAL DES CREANCES	187 894,03	187 894,03	
(1)	Prêts accordés en cours d'exercice			
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

30/09/2022

1 an au plus

1 à 5 ans

plus de 5 ans

DETTES		30/09/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	50,00	50,00		
	Fournisseurs et comptes rattachés	14 241,30	14 241,30		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	462,03	462,03		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	337,50	337,50		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	516,75	516,75		
	Autres dettes	183 337,22	183 337,22		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	198 944,80	198 944,80		
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	516,75			

4F

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur
les conventions réglementées

Exercice clos le 30/09/2022

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €

Siège social : 42 Rue de la Mer

14 880 COLLEVILLE-MONTGOMERY

R.C.S : Caen 820 574 267



AUDIT EXPERTISE COMPTABILITE

GROUPE **SOFINOR**

SOFINOR AUDIT

N° de SIRET : 504 654 831 00016

Siège social : 195 Rue des Ajoncs Tourlaville BP 90,

50 110 CHERBOURG-EN-COTENTIN

Société de commissariat aux comptes

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022

4F

Société par actions simplifiée
Siège social : 42 Rue de la Mer
14 880 COLLEVILLE-MONTGOMERY
R.C.S : Caen 820 574 267

A l'assemblée générale de la Société 4F,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article L.227-10 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, les informations prévues à l'article L.227-10 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Concernant M. Bruno FONTAINE, Président, et les sociétés dans lesquelles il dispose de mandat de direction :

- Compte courant d'associé de M. Bruno FONTAINE disposant d'un solde créditeur de 516,75 € à la clôture de l'exercice.

- Paiement de la complémentaire maladie de M. Bruno FONTAINE pour un montant de 2 184,44 €uros sur l'exercice écoulé.
- Dans le cadre de la convention de trésorerie signée en date du 13 février 2017, il a été consenti une avance de trésorerie au profit de la société EDEN HABITAT pour un montant de 2 725,54 €uros à la clôture.
Aucun intérêt n'a été comptabilisé sur l'exercice écoulé.
- Dans le cadre de la convention de trésorerie signée en date du 28 avril 2016, il a été consenti une avance de trésorerie au profit de la société TRANSACAMP pour un montant de 126 964,13 €uros à la clôture.
Aucun intérêt n'a été comptabilisé sur l'exercice écoulé.
- Avance de trésorerie non rémunérée consentie par la société au profit de l'EIRL BRUNO FONTAINE pour un montant de 108 600,00 €uros.
- Avance de trésorerie non rémunérée consentie par la société au profit de la SAS OUISTREHAM LOISIRS pour un montant de 70 741,22 €uros.
- Facturation par la société 4F de prestations de services aux sociétés du groupe :
 - OUISTREHAM LOISIRS : 14 452,11 €uros ;
 - EIRL BRUNO FONTAINE : 31 489,76 €uros ;

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée ou autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 20 septembre 2023,

Le Commissaire aux Comptes
SOFINOR AUDIT

Société représentée par
Sébastien HOUTTEVILLE
Commissaire aux comptes